

ASSISTANT DE REGULATION MEDICALE DOSSIER D'INSCRIPTION DE RENNES 2020



CeFARM - CHU RENNES
2 rue Henri Le Guilloux 35033 RENNES Cedex 09
Responsable de filière : Géraldine SAMSON
Assistante : Jennifer HOUSTLER
Secrétariat : 02.99.28.93.07/Poste 82 494
Email : accueil.orientation-PFPS@chu-rennes.fr
Site internet : www.ifchurennes.fr



CeFARM - IFPM - CHR ORLEANS
89 Faubourg Saint-Jean 45000 ORLEANS
Directrice : Madame Sylvie QUATREHOMME
Secrétariat : 02.38.78.97.19
Fax : 02.38.78.00.01
Email : secretariat.general@ifpm45.fr
Site internet : www.chr-orleans.fr



CeFARM - CHU ANGERS
4 rue Larrey 49933 Angers cedex 09
Directrice : Madame Fabienne DAVID
Secrétariat : 02.41.35.62.19
Email : CeFARM@chu-angers.fr
Site internet : www.chu-angers.fr



Contenu du dossier :

A conserver (page 2,3 et 4)

- Préambule
- Calendrier et épreuves de sélection
- Contenu de la formation

A retourner au CEFARM avant le vendredi 26 juin 2020 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

- Fiche d'inscription
- Documents à fournir
- Fiche financement
- Fiche navette
- Fiche de choix



CENTRES DE FORMATION ASSISTANT DE REGULATION MEDICALE

PREAMBULE

Le projet de formation des assistants de régulation médicale s'inscrit dans une dynamique interrégionale, qui permet d'assurer un accès à une formation de qualité pour les stagiaires issus des régions Bretagne, Pays de Loire, Centre Val de Loire, et au-delà. La collaboration entre les neuf établissements membres permet de proposer un dispositif pédagogique de grande qualité, qui s'appuie sur des compétences et ressources pédagogiques complémentaires (notamment en matière de simulation), et sur le réseau des services Urgences-SMUR de l'interrégion, étroitement associés au projet.

Ce faisant, HUGO propose une structuration à partir d'un centre coordonnateur (CHU d'Angers), socle, auquel seront adossés deux autres sites formateurs (CHU de Rennes et CHR d'Orléans) pour un maillage optimal du territoire.

En résumé, HUGO s'engage avec un dispositif original, pragmatique et efficient pour apporter sa contribution à la mise en place de ce nouveau dispositif de formation.



CALENDRIER	
Ouverture des inscriptions	Lundi 10 février 2020
Clôture des inscriptions	Vendredi 26 juin 2020 à minuit (par voie postale :cachet de la poste faisant foi) (par mail avec demande d'accusé de réception)
Evaluation des dossiers	Du lundi 29 juin jeudi 2 juillet 2020
Résultats	7 juillet 2020 à 14h
Pré-rentree	Date à définir
Rentrée	Le lundi 14 septembre 2020
Nombre d'élèves par session	20 élèves par centre de formation
Places ouvertes à la sélection pour la rentrée de septembre 2020	20 places par centre de formation

Conditions d'inscriptions :

- Télécharger le dossier sur le site internet du PFPS du CHU de Rennes (www.ifchurennes.fr)
 - Adresser au CFARM de votre 1^{er} choix le dossier d'inscription dûment complété par voie postale (recommandé avec accusé de réception ou directement au secrétariat du CFARM) ainsi que la liste des pièces à joindre à votre dossier qui est mentionnée sur la fiche des documents à joindre ci-après.
- (Les adresses postales des différents CFARM sont indiquées en page 1 de ce dossier.)

Conditions d'accès à la formation :

La formation est ouverte aux candidats **âgés de 18 ans** au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

Les candidats doivent être titulaire d'un baccalauréat ou d'une attestation d'équivalence, d'un titre ou diplôme de niveau 4 ou justifier de 3 années d'expérience professionnelle à temps plein.

Les élèves en classe de Terminale peuvent candidater. Leur admission est subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

L'admission à l'Institut de Formation des Assistants de Régulation Médicale est subordonnée :

1. A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical par un médecin attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.
2. A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations
 - Vaccinations obligatoires :
Diphtérie - Tétanos - Poliomyélite - Coqueluche- Hépatite B.
 - Vaccinations recommandées par le Haut Comité de Santé Publique :
BCG- rougeole - oreillons- rubéole - grippe saisonnière - varicelle.

N'attendez pas l'admission pour prendre contact avec votre médecin traitant pour effectuer le protocole complet des vaccinations

Nombre de places :

- Formation initiale : 12 places
- Formation professionnelle continue : 6 places
- VAE : 2 places

Le diplôme d'Assistant de Régulation Médicale est obtenu par les voies suivantes :

- Formation initiale.
- Formation professionnelle continue.
- Voie par apprentissage.
- VAE.

Article 4 de l'Arrêté du 19 juillet 2019 : « *Peuvent être admis à effectuer la formation conduisant à la délivrance du diplôme d'Assistant de*



EPREUVES DE SELECTION :

Les épreuves de sélection comprennent :

- Une étude de dossier par le CeFARM.
- Un entretien individuel ** permettant d'apprécier la motivation et les aptitudes du candidat.

A l'issue de l'épreuve d'admission, le jury établit la liste de classement. Sont éditées une liste principale et une liste complémentaire permettant de pourvoir l'ensemble des places offertes à Angers, Orléans ou Rennes en cas de désistement d'un candidat admis sur la liste principale.

**** : Dans le contexte exceptionnel de mobilisation nationale pour protéger au mieux l'ensemble de la population et éviter les rassemblements et les déplacements propices à la propagation de l'épidémie de covid-19, pour l'année 2020 uniquement, l'entretien prévu est supprimé. La sélection est effectuée par le seul examen du dossier.**

Les résultats des épreuves de sélection sont affichés dans les Centres de formation d'Angers, d'Orléans ou de Rennes ainsi que sur leur site Internet. Tous les candidats sont personnellement informés par écrit de leurs résultats. Les résultats des épreuves ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.

CONTENU DE LA FORMATION :

« Décret n° 2019-747 DU 19 JUILLET 2019 relatif au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale ».

« En application des recommandations de bonnes pratiques établies par la Haute autorité de santé, l'Assistant de Régulation Médicale assure la réception des appels reçus par les SAMU - Centre 15, contribue sur décision médicale au traitement optimal des demandes et participe à la gestion des moyens, au suivi des appels et des interventions, au quotidien, en situation dégradées et en situation sanitaire exceptionnelle ».

DUREE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION :

La formation au diplôme d'Assistant de Régulation Médicale est définie par l'arrêté du 19 juillet 2019.

L'ensemble de la formation comprend 42 semaines, soit 1.470 heures d'enseignement :

- Enseignement en Institut de Formation : 735 heures
- Enseignement en stage : 735 heures

Le diplôme d'Assistant de Régulation Médicale s'obtient par l'acquisition des quatre « blocs de compétences » définis à l'article 2.

Chaque bloc de compétences s'obtient par la validation :

- De la totalité des modules de formation en relation avec ce bloc de compétences.
 - De l'ensemble des éléments de compétences évalué lors de la formation pratique.
- Durant la formation, les élèves peuvent bénéficier d'une période de congés de 4 semaines.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

L'enseignement en Institut de Formation ainsi que les stages sont organisés sur la base de 35 heures par semaine.

DISPENSE (Article 13)

Sous réserve d'être admis à suivre la formation, des dispenses de suivi et de validation de certains enseignements théoriques pourront être accordées aux candidats. Les textes réglementaires sont actuellement en attente.



Le CHU de Saint-Brieuc s'engage à répondre aux besoins

MODULES DE FORMATION ET STAGES :

Le référentiel de formation comprend 4 blocs de compétence :

- **BLOC 1** ⇒
Traitement d'un appel dans le cadre du SAMU C15.
- **BLOC 2** ⇒
Mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale.
- **BLOC 3** ⇒
Traitement des informations liées à la régulation, la qualité, la sécurité et à la vie du service.
- **BLOC 4** ⇒
Appui à la gestion des moyens en situations dégradées exceptionnelles, et lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours.

STAGES :

La formation pratique d'une durée totale de 21 semaines comprend des stages de découverte et des stages métiers :

STAGES DE DECOUVERTE :

Ils représentent 5 semaines et sont organisés selon les modalités précisées ci-dessous :

- Un centre de réception et de régulation des appels installé dans un service d'aide médicale urgente : 1 semaine.
- Une structure mobile d'urgence et de réanimation en lien avec un service d'accueil des urgences : 1 semaine.
- Un établissement de santé public ou privé : 1 semaine dont 2 jours en santé mentale.
- Un établissement médico-social, public ou privé : 2 à 3 jours.
- Une structure agréée publique ou privée, réalisant des transports de malades : 2 à 3 jours.
- Une structure institutionnelle recevant des appels d'urgence et une structure privée recevant des appels : 1 semaine.

STAGES METIERS :

Un total de 15 semaines dans un minimum de 2 centres de réception et de régulation des appels installés dans les services d'aide médicale urgente et traitant chacun au moins 40.000 dossiers de régulation, dont au moins 1 stage de 8 semaines dans un service d'aide médicale urgente traitant plus de 90.000 dossiers de régulation médicale par an.

Au cours de ces stages, l'élève doit réaliser au moins une expérience de travail de nuit et de week-end.

STAGE APPROFONDISSEMENT :

1 Semaine de stage d'approfondissement sera réalisée au cours des trois derniers mois de formation.

FINANCEMENT :

Rentrée de septembre 2020 :

Coût de la formation pour les cursus complet :

- pour les candidats en poursuite de scolarité : pas de coût de formation
- candidats en reprise d'études non indemnisés et ne bénéficiant d'aucune prise en charge par un organisme public ou privé : pas de coût de formation

Coût de la formation pour les candidats inscrits au titre de la formation professionnelle :

- a) reprise d'études, indemnisée et non financée par un organisme public : **6 090 €**
- b) reprise d'études financée par un organisme public ou privé, ou employeur : **8 000 €**

Coût de la formation pour les cursus non-complets : merci de faire une demande de devis au CEFARM de votre choix.
(Les tarifs concernant les candidats en cursus non complet sont en attente de la réglementation correspondante)



Le CHU de Rennes s'engage. N'oubliez pas de le mentionner.

FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS ASSISTANT REGULATION MEDICALE

Nom de naissance : Nom d'usage :	Coller votre photo d'identité récente
Prénom : Date et lieu de naissance :	
Adresse :	
CP : Ville : Fixe :	
Portable : Email :	

-Titulaire d'un diplôme :

- ☐ BAC : Série Date
- ☐ Attestation équivalence BAC : Titre et date
- ☐ Autre diplôme niveau IV : Titre et date
- ☐ Art. 13 - Diplôme du livre III de la 4ème partie du code de santé publique (IDE, AS, ADE, Aux. De Puériculture) : Titre et date
- ☐ Art. 13 - Diplôme
- ☐ issu du D.451-88 et D.451-92 du code de l'action sociale et des familles (DEAS, DEAVS, DEAMP) : Titre et date

- Autres situations :

- ☐ Art. 13 - Vous êtes Assistant Médico-Administratif appartenant à la branche secrétariat médical ou adjoint des cadres hospitaliers de la fonction publique hospitalière ayant suivi la formation d'adaptation à l'emploi dans les conditions prévues par voie réglementaire.
- ☐ Art. 13 - Vous êtes permanencier Auxiliaire de Régulation Médicale régis par le décret du 12 décembre 2016 portant statut particulier des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière.
- ☐ Art. 4 - Vous avez une expérience professionnelle de 3 ans à temps plein.

Si oui dans quel établissement et depuis quelle date :

Etes-vous toujours salarié de cet établissement ? : oui ☐ non ☐

Autre situation professionnelle actuelle :

☐ Demandeur d'emploi ☐ Intérimaire ☐ Congé parental ☐ Autre :

CADRE RESERVE AU CeFARM

Documents manquants/observations :

Je soussignée (e) :

atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur cette fiche d'inscription et la conformité à l'original des documents joints.

- ☐ J'autorise la diffusion des résultats des épreuves d'admission sur le site internet du CHU d'Angers, d'Orléans et de Rennes.
- ☐ Je n'autorise pas la diffusion des résultats des épreuves d'admission sur le site internet du CHU d'Angers, d'Orléans et de Rennes.

Date : Signature :



Le CHU de Saint-Brieuc s'engage. N'oubliez pas de le mentionner.

DOCUMENTS A RETOURNER AU CEFARM

BAC



- Fiche d'inscription complétée et signée.
- 1 photo d'identité récente à coller sur la fiche d'inscription.
- Fiche navette complétée avec votre adresse.
- Fiche de choix.
- La copie du diplôme BAC. (pour les lycées et bacheliers de moins de 5 ans, la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires et appréciations de stage (première terminale)).
- La copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité.
- Lettre de motivation.
- Curriculum vitae certifié conforme, signé, daté et ayant moins de 3 mois.
- Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages.
- Pièces justificatives que le candidat juge utile de fournir (attestations employeur, bulletins ou relevés de notes, etc)
- Annexe financement complétée.
- Extrait du casier judiciaire, bulletin n°3.
- Frais d'inscription de 100 €. Chèque établi à l'ordre du Trésorier principal du CHU.

- Diplôme de niveau IV
- Attestation d'équivalence
- Expérience professionnelle de 3 ans à temps plein
- Permanencier Auxiliaire de Régulation Médicale
- Assistant médico administratif



- Fiche d'inscription complétée et signée.
- 1 photo d'identité récente à coller sur la fiche d'inscription.
- Fiche navette complétée avec votre adresse.
- Fiche de choix.
- La copie du diplôme
- La copie du contrat de travail accompagnée d'une attestation de cotisation au régime français au titre d'une activité professionnelle d'une durée de trois ans minimum à temps plein.
- La copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité.
- Lettre de motivation.
- Annexe financement complétée.
- Curriculum vitae certifié conforme, signé, daté et ayant moins de 3 mois.
- Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages.
- Pièces justificatives que le candidat juge utile de fournir (attestations employeur, bulletins ou relevés de notes, etc).
- Extrait du casier judiciaire, bulletin n°3.
- Frais d'inscription de 100 €. Chèque établi à l'ordre du Trésorier principal du CHU.

- DEAS
- DEAYS
- DEAMP
- Infirmier,
- Auxiliaire médical
- Ambulancier
- Aide-soignant
- Auxiliaire de puériculture



- Fiche d'inscription complétée et signée.
- 1 photo d'identité récente à coller sur la fiche d'inscription.
- Fiche navette complétée avec votre adresse.
- Fiche de choix.
- La copie du diplôme.
- La copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité.
- Lettre de motivation
- Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages **
- Pièces justificatives que le candidat juge utile de fournir (attestations employeur, bulletins ou relevés de notes, etc) **
- Annexe financement complétée.
- Curriculum vitae certifié conforme, signé, daté et ayant moins de 3 mois.
- Extrait du casier judiciaire, bulletin n°3.
- Frais d'inscription de 100 €. Chèque établi à l'ordre du Trésorier principal du CHU.



ATTENTION : Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué (dossier incomplet par exemple).

Vous êtes ressortissantes d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autre que la France.



- Fiche d'inscription complétée et signée.
 - 1 photo d'identité récente à coller sur la fiche d'inscription.
 - Fiche navette complétée avec votre adresse.
 - Fiche de choix.
 - La copie du diplôme.
 - La copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité.
 - Une attestation de niveau de langue française C2.
 - Une copie du diplôme ou titre le plus élevé traduit en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français.
 - Lettre de motivation.
 - Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages **
 - Pièces justificatives que le candidat juge utile de fournir (attestations employeur, bulletins ou relevés de notes, etc) **
 - Annexe financement complétée.
 - Curriculum vitae certifié conforme, signé, daté et ayant moins de 3 mois.
 - Extrait du casier judiciaire, bulletin n°3.
- Frais d'inscription de 100 €. Chèque établi à l'ordre du Trésorier principal du CHU

**** mesures prises à titre dérogatoire en raison de la crise sanitaire.**



Le CHU de Saint-Brieuc s'engage. N'oubliez pas le respect de l'environnement.

FINANCEMENT

(Ce document est facultatif et en aucun cas, les renseignements demandés ne rentrent dans les critères de sélection).

1) Avez-vous fait des démarches concernant une demande de financement de la formation ?

OUI ☐ NON ☐

2) Modalités de financement envisagées :

EMPLOYEUR ☐

OPCO : ☐

Si oui lequel :

PERSONNEL ☐



Attention dans le cas d'un financement personnel : un engagement de paiement sera exigé à votre entrée en formation.

1) Situations particulières :

.....

.....

.....

.....



FICHE DE CHOIX

Vous venez de compléter un dossier d'inscription pour l'inscription à la formation d'Assistant de Régulation Médicale. Afin que votre inscription soit valide, il convient de nous retourner le dossier dûment complété accompagné des documents demandés.

Vous devez également vous positionner sur une liste en fonction des 3 établissements du Grand Ouest proposant cette formation.

Nous vous informons que toute personne ne remplissant qu'un seul choix perdra le bénéfice de la sélection si aucun désistement de la liste principale ne donne lieu à son intégration à la formation au sein du centre choisi.

Nom : Nom d'usage :

Prénoms :

Adresse :

Code postal : Ville :

Numérotez votre choix de 1 à 3 en fonction de votre préférence dans un des CeFARM du groupe HUGO



Attention :

- Votre choix n° 1 correspond au CeFARM ou vous souhaitez suivre votre formation.
- Il convient de déposer votre dossier dans ce CeFARM (choix 1 - valable pour les trois instituts).
- L'affectation dépendra de votre classement sur la liste d'admission et donc le choix 2 ou 3 pourra vous être proposé.

	CeFARM du CHU de rennes 2 rue Henri Le Guilloux 35033 Rennes cedex 09	 Numéro de choix
	CeFARM du CHR D'Orléans 89 Faubourg Saint-Jean 45000 Orléans	 Numéro de choix
	CeFARM du CHU d'Angers 4 rue Larrey 49933 Angers cedex 9	 Numéro de choix

Date :

Signature :



A retourner avec le dossier :

CeFARM
Pôle de Formation des Professionnels de Santé
2 rue Henri Le Guilloux
35033 Rennes cedex 09

A compléter par vos soins :

Nom/Prénom :

Adresse :

.....

.....

Fiche navette

☐ Votre dossier est complet et enregistré le :

.....

Nous vous rappelons que les documents demandés correspondent à votre situation (annexe : documents à fournir situation 1, 2, 3 ou 4).

Votre dossier est incomplet pour les raisons suivantes :

- ☐ Fiche d'inscription
- ☐ Photo d'identité
- ☐ Fiche navette
- ☐ Fiche de choix
- ☐ Copie diplôme
- ☐ Copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport
- ☐ Lettre de motivation
- ☐ CV mis à jour
- ☐ Annexe financement complétée
- ☐ Extrait du casier judiciaire ligne 3
- ☐ Frais d'inscription 100 €
- ☐ Attestation de cotisation au régime français au titre d'une activité professionnelle d'une durée de trois ans minimum à temps plein
- ☐ Attestation de niveau de langue française C2
- ☐ Copie du diplôme ou titre le plus élevé en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français
- ☐ Si demande de dispense courrier correspondant

Observations :

.....
.....
.....